

Conseil communal de Lausanne

Crédits supplémentaires pour 2022 (1^{er} série)

Rapport sur le préavis N° 2022/12

La commission des finances a traité, sous la présidence de M. Eric Bettens, 28 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leur demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant qui sont de la compétence de la Municipalité. Sur le total des demandes, 11 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble on relève 6 autorisations d'achats et 1 crédit d'investissements.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
CD						0
SE	9	4	1	1		10
SCS	2	2				2
LEA	4	1	2		1	7
EJQ	4	2				4
FIM	1		2			3
SIL	1		1	1		2
Totaux	21	9	6	2	1	28

La répartition des montants nets est la suivante:

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
CD				
SE	269'700	31'000		300'700
SCS	17'700			17'700
LEA	175'400	190'000	99'000	464'400
EJQ	580'500			580'500
FIM		800'000		800'000
SIL	-17'200	17'200		
Totaux	1'026'100	1'038'200	99'000	2'163'300

Globalement, peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Une demande a été reportée, des informations complémentaires ont été demandées ; aucune demande n'a été amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Commission des finances

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

M. Philippe Miauton, rapporteur

Lausanne, le 2 mai 2022